



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

PROCÈS VERBAL N°3 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT- QUATRE

Le **jeudi 21 mars 2024 à 20h00**,

Le conseil municipal de TRIVY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de sous la Présidence de Mme Chantal WALLUT, Maire.

Présents : WALLUT Chantal, ROZIER Jean-Michel, GIROD Fabien, DEVIF Laurent, AUBLANC Martine, ROZIER Jean-Claude, CHACHUAT Marie-Thérèse, VIGNERESSE Geneviève et THIEBAUD Marc

Secrétaire de Séance : Monsieur Laurent DEVIF

Excusé : EL MAHRAOUI Abdelkhalek, PERRIER Marie – Claude

1) Approbation du compte rendu du dernier conseil .

2) Présentation du budget : ce Conseil concerne essentiellement l'examen du budget 2023 et la présentation du projet de budget pour 2024

Le budget fonctionnement de cette année présente un excédent de 130.K€ : l'ensemble des postes ont été bien contenus et sont restés proches des prévisions.

- **Le compte administratif** a donc été présenté et est voté à l'unanimité
- **L'affectation du résultat** est aussi acceptée à l'unanimité après informations et discussions : le résultat de fonctionnement est de 130k€
- Et le résultat d'investissement de -56k€ : pour résorber ce déficit nous avons choisi d'affecter 115K€ en autofinancement d'investissement et le reste en fonctionnement (soit 15K€)
- **Les subventions** ont été présentées et après débat, sont acceptées avec quelques modifications en restant dans la limite de l'année 2023 : soit 2 900€

A noter que de nombreuses discussions ont eu lieu avec la trésorerie afin de trouver les écritures qui permettront de présenter un budget reflétant bien la réalité de nos recettes et dépenses et de permettre de fixer nos projets d'investissement.

- **Le budget de fonctionnement 2024** présente un montant de 256.700 €
- **Le budget prévisionnel d'investissement 2024** est de 123.828 €;
- Le détail de ces budgets est à la disposition des ceux qui souhaitent le consulter

De plus, des subventions ont été demandés pour le toit de l'église, DETR d'une part et pour l'installation d'un radar pédagogique sur le D41 à Chandon. De même sera sollicitée la communauté de communes pour compléter ces ressources d'investissement.

L'achat d'une tondeuse pour notre cantonnier est envisagée pour trouver un modèle adapté.



Commune de TRIVY

Tel. : 03 85 50 26 49

Mail : secretariat@trivy.fr

3) Décision :

Compte tenu du nombre important de résidences secondaires sur notre commune il est décidé de modifier le taux de taxe d'habitation qui passerait de 11.21% à 13%.

4) Informations

- Notre employé communal devrait reprendre son travail à mi-temps à compter du 2 avril, un entretien aura lieu ce jour afin de prévoir ce qu'il lui sera possible de faire.
- La balade nocturne 2024 aura lieu à Trivy le 25 juillet.
- La fête du village aura bien lieu autour d'un méchoui le 20 juillet. Le barnum a été retenu auprès de JL D
- Des panneaux de séparation entre les logements des Gauthiers seront installés pour donner plus d'intimité au nouveau locataire, Mr et Mme T. ont été informés et seront revus à ce sujet.
- À la suite du problème de maraudeurs qui circulent sur notre territoire, l'installation de caméras de surveillance a été proposée : système qui ne semble pas adapté à notre commune; sans suite.
- Dossier Amarante : pas encore de réponse : nous attendons le contact avec le maire de Verosvres ; objectif : trouver une solution amiable et faire les travaux nécessaires.

La séance est levée à 22h

Prochaine réunion : le 23 avril 2024

Le Secrétaire,
Laurent DEVIF,

Le Maire,
Chantal WALLUT,

